RELEVE DE DECISION

DU BUREAU EXECUTIF DU 15 DECEMBRE 2024

V1

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; AMOROS Emile ; BERTHAULT Pascal ; Margaux BILLY ; DOS SANTOS Anne ; COURTOIS Christine ; FOURICHON Christine ; MERIC Jean-Claude ; GALLO Anne ; HENRI Géraldine ; PEBEREL Nathalie ; PICARD Yoan ; RUSSO Ed ; SCHENFEIGEL Christophe

Invité.e.s **:**

Présent.e.s : MARLIOT Eric ; CHIELLINO Guillaume

1 Accueil du Président

Information	Le Président accueille les membres du BE qui viennent d'être élues par le Conseil d'Administration et présente les points à voter par le BE pendant l'interruption de la séance du Conseil d'Administration.

2 Désignation des fonctions des membres du BE

Décision BE – 241215-01	Le Président précise que selon les textes de la FFVoile, le BE désigne en son sein, ceux de ses membres qui ont la qualité de Secrétaire Général, de Trésorier et de vice-Président. Il présente et propose aux membres du BE la liste des fonctions des membres du BE pour la mandature 2025 – 2028. Le BE valide (vote à bulletin secret) à l'unanimité les personnes pour les fonctions suivantes : Anne DOS SANTOS — Secrétaire Générale et Vice-Présidente en charge du RSE Ed RUSSO — Trésorier Nathalie PEBEREL — Vice-Présidente en charge de la Voile Légère Pascal BERTHAULT — Vice-Président en charge du Développement Christine FOURICHON — Vice-Présidente en charge de la Formation Jean Claude MERIC — Vice-Président en charge du Marketing et des Partenariats Christine COURTOIS — Vice-Présidente en charge de la Mixité Christophe SCHENFEIGEL — Vice-Président en charge de l'Habitable et de la Course au Large Anne GALLO — Vice-Présidente en charge des Relations avec les Collectivités Yoan PICARD — Vice-Président en charge des Relations avec les Etablissements

3 Désignation des invités permanents du BE

Décision BE-241215-02	Le Président propose au vote du BE les invités permanents du BE pour la mandature 2025–2028. Le BE valide (vote à bulletin secret) à l'unanimité : Jean Christophe COUR — Secrétaire Général Adjoint Pierre Le BOUCHER — Délégué du Président en charge de l'Action Educative Le Président de la CCA quand il sera désigné par le CA

	Gaby PENN	Membre du CA
	Bernard BOCQUET	Membre du CA
	Pierre LE COQ	Membre du CA
	Eric MARLIOT	Directeur
	Guillaume CHIELLINO	D.T.N

4 Rémunération du Président

Décision BE-241215-03	Le BE valide (Vote à Bulletin secret hors de la présence de Jean Luc DENECHAU) et propose à la validation du CA, le principe de la rémunération uniquement du Président de la FFVoile pour son mandat social, et décide de fixer cette rémunération principale à un montant de 104 892 € bruts/an sous condition que le Président élu ne soit pas salarié dans une autre entité et qu'il consacre l'équivalent d'un temps plein à son mandat social. Cette rémunération ainsi que les éventuels avantages en nature pourront éventuellement être revus par décision du CA, étant précisé que le total cumulé avec la rémunération principale devra respecter la limite de trois fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Enfin le BE précise que cette rémunération est fixée sans primes, ni intéressement, ni assurance chômage mais avec le bénéfice de la mutuelle et de la prévoyance. La mutuelle est soumise à avantage en nature Vote à l'unanimité – 1 non-votant (JL DENECHAU).